Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement

de promotion sociale. · ------ 1010 Bruxelles , le 10 Déc 98 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere Administrateur délégué CPEONS

Rue des Halles, 13 1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2543

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ENTRETIEN DES VOIRIES (CONVENTION)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE Classement :

TRANSITION

Code Référence : 322401U11X1

Domaine :

302 Construction-SE:construction, équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Po Le Directeur général adjoint, - Franchimont

Christelle FRANCHIMONT

Attachée

G. Schmit

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

1. La présente demande	émane du	rés eau :					
O (1) Communauté fran	-			nfessionnel n confession	nel		
Identité du responsable po	our le réseau a-d	: (2) 4. Lef min 5/1 2/	lese cur de	Date et sig	nature	(2):.0910	.98 .
2. Intitulé de l'unité de f	formation :	(2)					
Emta	etien	n des	Your	ies. C	Ca	n vention	<i></i>

CODE DE 322401 V11			×1		DU DOMAINE 30 306		
	.		D		O ¶	da A	.) (2)
3. Finalités de l'unité de		•	-			de .A page(s	
4. Capacités préalables	_		Keprise	s en annexe	n 2	de .1 page(s	5) (2)
5. Classement de l'unité	de formati	on:					
(1) Enseignement seco		● (1) tran ● (1) info				(1) qualification (1) supérieur	
O (1) Enseignement supé	rieur de type	court		O (1) Ense	ignem	ent supérieur de ty	pe long
Pour le classement de	l'unité de for	mation de l'ens	eignement s	upérieur]		
			Conseil supe	Conseil supérieur (1) Date de l'accord du C			ıseil
Technique	0	Technique		0]		
Economique	0	Economique		0	1 ~	iture du Président (du
Paramédical	<u> </u>	Paramédical		0	Cons	eil supérieur :	
Social	0	Social	 	0	}		
Pédagogique	0	Pédagogique Agricole		0	4		
Agricole Maritime	0	Maritime		0	1	•	
				! _	1		
6. Caractère occupation		·	•	annava nº	3	de1 page(s)	(2)
7. Constitution des groupes ou regroupement :			•	annexe n°			
8. Programme du (des) cours :			Repris en annexe n°			de2 page(s)	(2)
9. Capacités terminales			-	n annexe n°		de _4 page(s)	
10. Chargé(s) de cours :			Repris en annexe nº		6	de .4 page(s)	(2)

 ⁽¹⁾ Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



Code de l'unité de formation : (3)	Goole ou domaine de formation 14).			
3224010111×1	302			

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Technologie de l'entretien des voiries	CT	В	35
Travaux pratiques d'entretien des voiries et méthodes	PP	L	35
	·		
*			
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	
		ļ. <u>.</u> .	10
		Total des périodes	80

	<u> </u>		periodes	
12. Réservé au Service d'inspection :				
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s Ne ant L 3/12/98	s) relative(s) au doss	sier pédagogic	que [annexe(s)	<u>éventuelle(s)]</u> :
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative a	u dossier pédagogiqu		·	
ACCORD PROVISOIRE - En cas de décision négative, motivation de c	PAS D'ACCORD cette dernière :	1 V .	COLLINET SP. COORD.	
Date:	Signature :	/*{	0 4 DEC. 19	98

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁵⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

- 1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières:

Permettre aux ouvriers polyvalents de voirie, d'entretien, et de propreté publique de :

- définir et de formuler une approche intégrée en matière de réparation de chaussées en respectant la sécurité et l'hygiène.
- réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement de routine dans le domaine de la propreté publique ou de la voirie

afin d'optimaliser la gestion du domaine public et de contribuer efficacement à l'amélioration d'un cadre de vie urbain

1.CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

1.1 En français

- -Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
- lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
 - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières
- S'exprimer oralement et par écrit :
- produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

1.2 En mathématique:

Savoir

- calculer (addition, soustraction, multiplication, division)
- reconnaître les figures planes classiques et calculer leur périmètre et leur surface.
- construire une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée.
- mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur
- pratiquer les conversions de mesures (longueur, aire, volume, masse, durée)

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU:

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

Annexe 3 de l'U.F.: CONVENTION:

Entretien des voiries

$\frac{\textbf{RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU}{\textbf{LE REGROUPEMENT}}$

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Entretien des voiries

Technologie de l'entretien des voiries :

- L'étudiant sera capable, de manière autonome, de
- identifier et employer à bon escient la terminologie des voiries, par exemple emprise, route, plate-forme, accotement, talus, fossé, terre-plein, îlot-directionnel, piste cyclable et cavalière, trottoir, casse-vitesse, bordure, filet d'eau, avaloir, bande de contrebutage, barrières de sécurité, chambres de visite, canalisations d'égoût, ...,en sachant le rôle joué par chacun de ces éléments.
- identifier et définir les conditions de mise en oeuvre des matériaux de construction employés en chaussée :

Matériaux de sous fondation : géotextile, sable, schiste, laitier.

Matériaux de fondation : empierrement, sable stabilisé, béton maigre.

Matériaux de revêtement : dalles en béton, béton continu, hydrocarboné, enduits superficiels, pavés.

- identifier et définir les conditions de mise en oeuvre d'autres matériaux utilisés en voirie :

Béton préfabriqué pour éléments linéaires (bordures, filet d'eau,...) et chambres de visite.

Tuyaux et accessoires pour réseau d'égoût en grès, en béton, en matériaux synthétiques.

-définir le rôle joué par des équipements des voiries :

bouches d'incendie, éclairage public, signalisation routière et bornage.

- identifier et définir les conditions de mise en oeuvre des matériaux de construction employés en chaussée :
 - recyclage des matériaux de construction,
 - remplacement de la couche d'usure pour les revêtement hydrocarbonés.
- décrire et définir les conditions d'utilisation du matériel de chantier tel que camion, bulldozer, niveleuse, dumper, finisseuse asphalteuse, pelle hydraulique, chargeur, rouleau compresseur, ...

Annexe 4 (p2) de l'U.F.: CONVENTION: Entretien des voiries

Travaux pratiques et méthodes de travail :

Face à des situations concrètes nécessitant une approche préprofessionnelle, l'étudiant sera capable de :

- effectuer des réparations d'urgence de chaussées
- instrumenter des équipements des voiries
- -procéder à l'entretien des voiries par des travaux tels que fauchage des accotements et des talus, curage des fossés, des avaloirs et des égoûts, signalisation routière provisoire lors des chantiers, marquage routier (passages pour piétons...), opérations de déneigement (produits employés...)

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome et dans le respect des consignes reçues, l'étudiant sera capable de,

- aborder efficacement une question d'entretien des voiries.
- apporter une solutions réfléchie à un problèmes posé
- réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement de routine relatifs à la voirie, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision et fiabilité des méthodes de travail
- validité des choix de techniques et d'outillage
- qualité et finition des travaux effectués

Annexe 6 de l'U.F.: CONVENTION:

Entretien des voiries

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert, en possession d'un diplôme de gradué en Travaux Publics, pouvant faire état d'une expérience récente reconnue d'au moins 6 ans dans l'entretien des voiries, et possédant un titre pédagogique.